

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7140

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Psychoéducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 11 mai 2023;

ATTENDU la résolution UQO-DPP-1874 de la 272^e réunion de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 15 mai 2023 recommandant l'embauche de madame Jessica Turgeon;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Jessica Turgeon;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Jessica Turgeon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Jessica Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7141

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Psychoéducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 11 mai 2023;

ATTENDU la résolution UQO-DPP-1873 de la 272^e réunion de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 15 mai 2023 recommandant l'embauche de madame Marichelle Leclair;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marichelle Leclair;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marichelle Leclair à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Marichelle Leclair à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Marichelle Leclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7142

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Théories et fondements en sciences de l'éducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 1^{er} mai 2023;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-1987 de la 259^e réunion de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 24 mai 2023 recommandant l'embauche de monsieur Charles-Antoine Bachand;

ATTENDU le curriculum vitæ de monsieur Charles-Antoine Bachand;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Charles-Antoine Bachand à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Charles-Antoine Bachand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7143

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU le transfert d'un poste du Département des sciences administratives vers le Département des sciences infirmières, conformément à la répartition des postes 2023-2024 (Résolution 453-CA-7017 du 5 décembre 2022);

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Intervention infirmière »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 12 mai 2023;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1513 de la 271^e réunion de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 12 mai 2023 recommandant l'embauche de madame Myriam Clément;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Myriam Clément;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Myriam Clément à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Myriam Clément à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Myriam Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7144

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Bande dessinée »;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 23 mai 2023;

ATTENDU la résolution UQO-EMI-0655 de la 1^{re} réunion de l'assemblée départementale de l'École multidisciplinaire de l'image tenue le 23 mai 2023 recommandant l'embauche de monsieur Jean-Charles Andrieu de Levis;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jean-Charles Andrieu de Levis;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Charles Andrieu de Levis à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Bande dessinée » à l'École multidisciplinaire de l'image, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant lorsque la condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de travail valide d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sera accomplie et au plus tôt, le 1^{er} décembre 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Charles Andrieu de Levis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 461X-CA-7145

concernant la délégation de signature pour les avenants aux contrats de construction

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 22 juin 2023 à 16 h 30 en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'actuellement tout avenant à un contrat de construction doit être signé par les signataires du contrat initial;

ATTENDU la volonté de l'UQO de faire preuve d'agilité dans la gestion de ses chantiers de construction et d'éviter des retards sur les échéanciers;

ATTENDU qu'un changement éventuel des règlements sera effectué par le Secrétariat général pour régulariser la situation;

ATTENDU qu'en attendant ce changement et afin d'être en mesure de gérer de façon efficace les chantiers de construction en cours il est proposé d'autoriser la directrice du Service des terrains et bâtiments à signer tout avenant au contrat jusqu'à concurrence d'un cumulatif de 10 % de la valeur initiale du contrat avant taxes, tout en respectant son pouvoir de signature;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice du Service des terrains et bâtiments à signer tout avenant à un contrat de construction qui ne dépasse pas son pouvoir de signature, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat avant taxes pour l'ensemble des avenants d'un même contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale